

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CLOHARS-FOUESNANT

SEANCE DU 24 JUIN 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents
19	18
Pouvoirs	Votants
1	19

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud GUYADER, Maire.

Date de convocation
19 juin 2026

Date d'affichage
19 juin 2026

Etaient présents : M.M. Arnaud GUYADER, Rozenn PERON, Malo LAHUEC, Morgane GUENNOU, Gilbert LE QUINTREC, Déborah AUTRET, Marie-José COLSENET, Murielle LE NAOUR, Nicole LAHUEC, Guillaume GRANGE, Gaël THOMAS, Yann LE CORRE, Régine JONCOUR, Jean-François TOLLEC, Philippe GOMEZ, Philippe BEAUDOUX, Isabelle QUERE, Soazig LOUEDEC

Nicole LAHUEC, Guill **Absent, excusé :** Olivier TANGUY représenté par Malo LAHUEC

Secrétaire de séance : Rozenn PERON

9 – COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES ET DE LA COMMISSION SOCIALE

Conformément à l'article L212-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier certaines questions soumises au conseil.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Par délibération du 8 avril 2026, le conseil municipal a créé 6 commissions,

Par courriers des 22 mai et 27 mai 2026, Monsieur Guillaume GRANGE a informé le Maire de son retrait de la liste majoritaire « Clohars-Fouesnant naturellement », de son souhait de siéger au conseil municipal en tant qu'élus indépendant et d'être intégré à l'ensemble des commissions.

Monsieur GRANGE souhaite être intégré à la commission affaires sociales et à la commission finances en plus des 4 commissions dont il est déjà membre.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT pour procéder à la désignation de Monsieur Guillaume GRANGE en tant que membre de la commission affaires sociales et de la commission finances,
- de valider la nouvelle composition des commissions affaires sociales et de la commission finances comme suit :

Commission FINANCES

Déborah AUTRET
Morgane GUENNOU
Marie-José COLSENET
Jean-François TOLLEC
Olivier TANGUY
Soazig LOUEDEC
Guillaume GRANGE

Commission AFFAIRES SOCIALES

Morgane GUENNOU
Gilbert LE QUINTREC
Marie-José COLSENET
Murielle LE NAOUR
Régine JONCOUR
Soazig LOUEDEC
Guillaume GRANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT pour procéder à la désignation de Monsieur Guillaume GRANGE en tant que membre de la commission affaires sociales et de la commission finances.
- **REFUSE** à la majorité des suffrages exprimés (7 pour, 12 contre) d'intégrer Monsieur Guillaume GRANGE à la commissions affaires sociales.

Pour extrait certifié conforme,
A Clohars-Fouesnant, le 26 juin 2026

Le Maire,
Arnaud GUYADER

La secrétaire de séance,
Rozenn PERON



**Acte certifié exécutoire après
envoi en Préfecture le :**

**et publication ou notification
du :**

**Le Maire
Arnaud GUYADER**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr